

De quoi parle-t-on ?

HARCÈLEMENT SEXUEL

- **Propos à connotation sexiste ou sexuelle** répétés, subis et non désirés :
 - Faits répétés par une personne ;
 - Fait unique par plusieurs personnes.
- **Pression grave unique (assimilé)** dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle.

AGISSEMENT SEXISTE

Agissement discriminant en fonction du sexe.

AGRESSION SEXUELLE

Acte à caractère sexuel sans pénétration commis par violence, contrainte, menace ou surprise.

Si **pénétration**, il s'agit d'un viol.

SÉDUCTION

Démarche consentie dans un rapport d'égalité.

Prévenir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- **Sensibiliser** les salariés ;
- **Former le CSE** ;
- **Former le personnel** encadrant ;
- **Désigner et former un référent** (un référent au CSE dès 11 salariés et un référent supplémentaire désigné par la direction dès 250 salariés) ;
- **Organiser et rédiger la procédure de signalement** et de son traitement, puis la communiquer à l'ensemble du personnel.

Source à consulter :

- **Le guide du Ministère du travail : « harcèlement sexuel et agissements sexistes au travail : prévenir, agir, sanctionner » Mars 2019.**

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/30645_dicom_-_guide_contre_harcelement_sexuel_val_v4_bd_ok-2.pdf



Des facteurs organisationnels peuvent favoriser l'apparition de situation de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes :

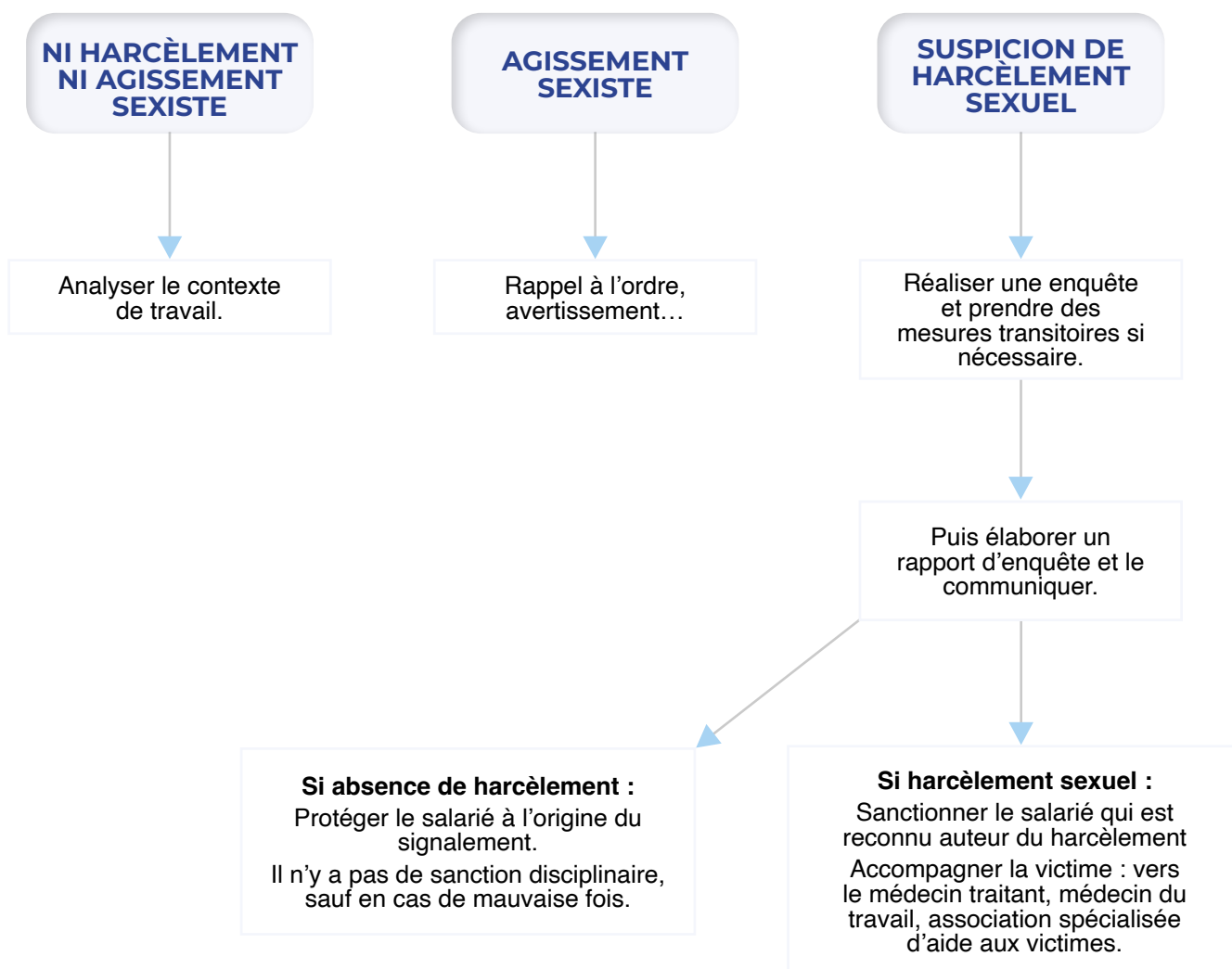
- Cultures d'entreprise machistes, patriarcales ou virilisantes ;
- Milieux de travail très hiérarchisés ;
- Modes de management basés sur la mise en concurrence des salariés ;
- Certaines conditions de travail : travail de nuit, isolé, déplacements, rythme contraint, relation avec le public...
- Faible mixité dans certaines équipes ;
- Précarité des emplois.



Comment traiter un signalement ?



ANALYSE DES FAITS



LIEN UTILE

- Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CRIDFF) Pays de la Loire : <https://paysdelaloire-fr.cidff.info/>

